

Égalité

Fraternité

## DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais

Dossier suivi par : MOINE Brian

Objet: Plat'AU - DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE

Numéro : DP 062498 24 00244 U6201 De

Adresse du projet :364 Route de BETHUNE 62300 LENS

Déposé en mairie le : 25/11/2024

Reçu au service le : 03/01/2025

Nature des travaux:

Demandeur:

Monsieur LESAGE Hervé 15 rue de la Borne des Loups 62950 NOYELLES-GODAULT

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce dossier est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord-Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Conformément aux dispositions de l'article R111-27 ou L421-6 du code de l'urbanisme,

L'accord sur le présent dossier doit être conditionné au respect des prescriptions suivantes :

Les constructions du Bassin minier du Nord-Pas de Calais ont des caractéristiques de volumes, de hauteurs, de proportions, de matériaux et de coloration qui sont identifiables et reconnaissables, et qui sont reconnues mondialement par l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO en 2012. Aussi, le traitement de cette extension devrait reprendre ces éléments afin d'en assurer une insertion harmonieuse dans ce tissu urbain.

Fait à Arras

Signé électroniquement par Stéphane PILON Le 30/01/2025 à 17:26

## L'Architecte des Bâtiments de France Monsieur Stéphane PILON

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

## **ANNEXE:**

Fosse n°12 : salle des pendus et bains douches situé à 62528|Loos-en-Gohelle|rue Vasco de Gamma.

Cité n°12 | Logement des soeurs de la cité n°12 Saint-Edouard situé à 62498|Lens.

Cité n°12 | Eglise Saint-Edouard ou Sainte-Barbe situé à 62498|Lens.

Cité n°12 situé à 62498|Lens|1 et 2 1 et 2 Parvis de l'Eglise Saint-Edouard ; 62498|Lens|Grand chemin de Loos.